

Gendarmerie roumaine

Année de création : 1850

Ministère de rattachement : ministère des Affaires intérieures

Statut du dirigeant : militaire

Adresse du commandement:

9 -11, Rue Jandarmeriei, secteur 1, BUCAREST

Site web : <http://www.jandarmeriaromana.ro/>



Histoire



Le 3 avril 1850, le prince de la Moldavie, Grigore Alexandru Ghica, signe l'acte de naissance de la gendarmerie roumaine avec la « loi pour la réforme des serviteurs en gendarmerie ». « L'office princier et les instructions pour la Gendarmerie dans la principauté de la Moldavie » du 25 juillet 1850 déterminent les modalités de mise en œuvre de la loi. Après l'union de la Valachie et de la Moldavie en 1859 sous Alexandru Ioan Cuza, la gendarmerie a été subordonnée au ministère de la Guerre comme une force armée indépendante. La même année, le régiment de gendarmes de Moldavie se transforme en légion.

En 1863, la gendarmerie de Bucarest est créée. Pendant la guerre d'indépendance (1877-1878) menée lors de la guerre russo-turque, la gendarmerie roumaine assure la police aux armées et prend part aux combats.

Après deux tentatives de légifération en 1885 et 1887, la gendarmerie roumaine est réorganisée par la loi du 30 août 1893. En la rebaptisant gendarmerie rurale

(*Jandarmeria Rurala*), la loi lui confère, selon le modèle français, une personnalité distincte au sein des institutions étatiques. Critiquée pour son impréparation face à la grande révolte paysanne de 1907, la gendarmerie roumaine est réorganisée par de nouvelles lois en 1908, 1911 et 1913.

Lors de la Deuxième guerre balkanique en 1913, puis de la Première Guerre mondiale, la gendarmerie assure la mobilisation rapide de l'armée roumaine, les tâches de la police militaire, la police des frontières, la tâche des installations importantes. Elle organise l'évacuation pendant la retraite de 1916. Le corps est aussi engagé dans des combats pendant la campagne de 1917, puis supervise la démobilisation de l'armée en juillet 1918, la remobilisation en octobre 1918 et le maintien de l'ordre dans les nouveaux territoires après l'armistice.

Lors de la Deuxième Guerre mondiale, isolé après la défaite française, le roi Charles II se rapproche des forces de l'Axe, ce qui ne l'empêche de perdre 1/3 de son territoire. La gendarmerie assume de nouvelles tâches de police militaire et participe à la déportation des Juifs et des Tsiganes en Transnistrie en 1941 et 1942.

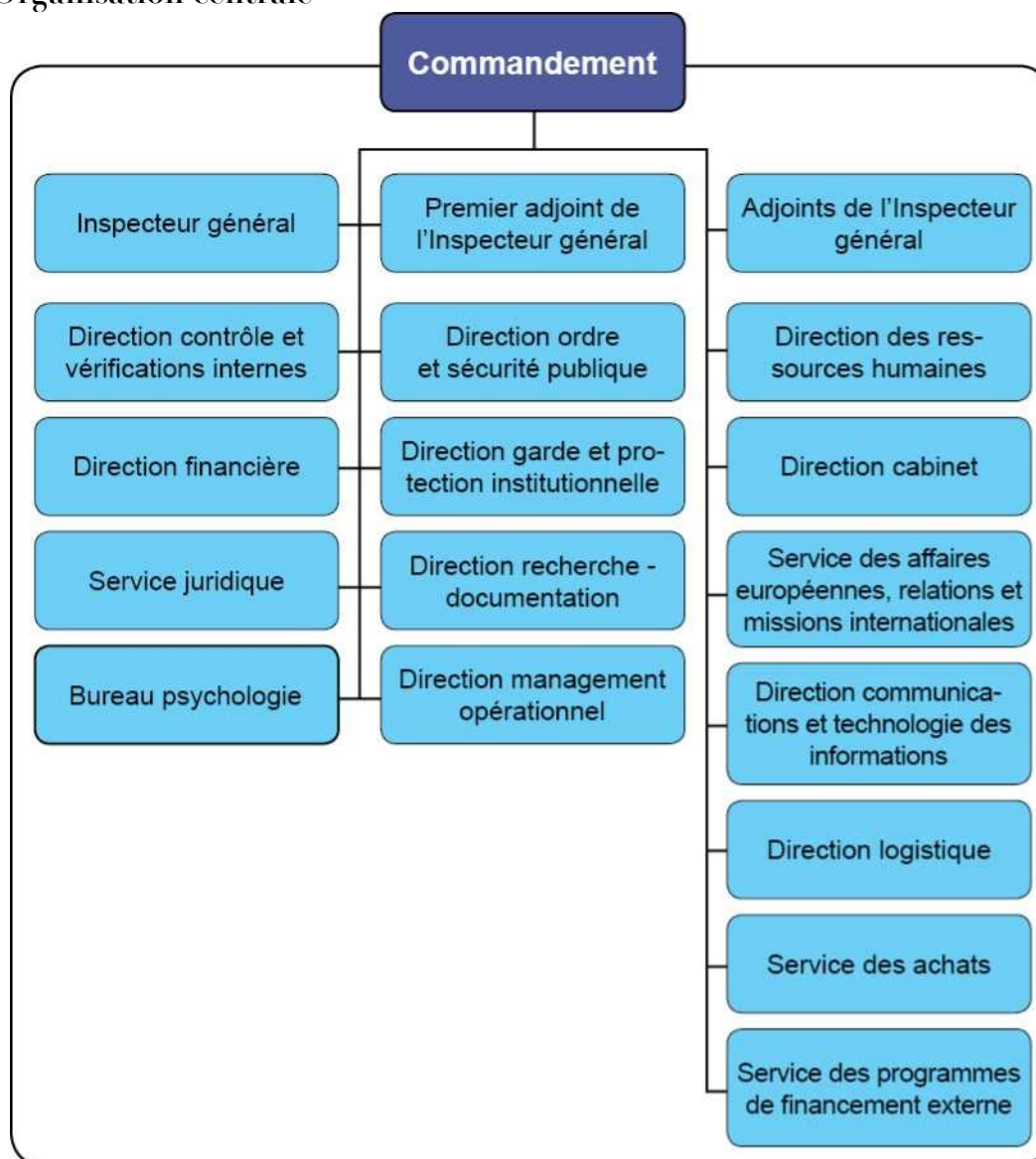
Après la guerre, le basculement de la Roumanie dans le bloc soviétique entraîne la disparition de la gendarmerie en janvier 1949.

La fin de la guerre froide, puis la chute du dictateur Ceausescu permettent la renaissance de la gendarmerie roumaine rétablie le 5 juillet 1990 suivant l'exemple français, avec une loi propre d'organisation de la gendarmerie votée par le Parlement le 18 juin 1998. En 2004, la loi no.550/2004 redéfinit l'organisation et le fonctionnement de la gendarmerie roumaine.



Organisation

Organisation centrale



Organisation territoriale

La gendarmerie roumaine est organisée sur des principes militaires, comme un système unifié des forces et des moyens disposés selon l'organisation administrative et territoriale du pays et à la structure suivante :

- inspectorat général de la gendarmerie roumaine ;
- direction générale des gendarmes de la municipalité de Bucarest ;
- brigade spéciale d'intervention de la gendarmerie ;
- inspectorats départementaux de gendarmerie ;
- institutions militaires d'enseignement pour la formation et la formation continue du personnel ;
- unités et unités élémentaires spécialisées nécessaires pour effectuer les missions spécifiques de la gendarmerie roumaine, y compris les unités de soutien et de logistique et les unités médicales créées conformément à la loi.

Formations spécialisées

- Groupements mobiles de gendarmerie.
- Brigade spéciale d'intervention de la gendarmerie (BSIJ). Subordonnée directement à l'inspectorat général de la gendarmerie roumaine elle a une compétence territoriale générale. Elle assure l'exécution des missions de maintien de l'ordre, la protection des institutions fondamentales de l'État et la neutralisation des menaces graves à l'encontre de celles-ci, indépendamment ou en coopération avec d'autres structures du ministère des Affaires intérieures en collaboration avec les autres institutions du système de défense et de sécurité nationale.

Missions

Selon l'article 19 de la loi n° 550/2004 portant sur l'organisation et le fonctionnement de la gendarmerie roumaine, celle-ci est chargée de différentes missions.



D'une manière générale, elle a pour mission d'assurer la protection des personnes et des biens.

En matière de police administrative, elle est responsable du service d'ordre, lors de grands rassemblements de personnes ou de visites officielles, du maintien de l'ordre ou de son rétablissement lorsque celui-ci a été troublé, des mesures d'ordre et de protection des zones où peuvent se produire des incendies, explosions ou autres périls imminents.

En matière de police judiciaire, elle a en charge le constat des contraventions, des actes nécessaires au lancement de la procédure pénale, de la recherche des évadés et déserteurs.

D'une manière plus spécifique, elle est chargée de :

- la lutte anti-terroriste ;
- la protection de l'environnement, de la prévention et de l'intervention face à des risques technologiques ou naturels ;
- la surveillance des zones montagneuses, du littoral de la Mer noire et du Delta du Danube.

Personnel

La gendarmerie roumaine compte 26 000 personnels environ, dont 5 % de femmes présentes dans tous les domaines de compétence. Il n'y a pas d'appelés du contingent.

La grande majorité du personnel a un statut militaire, tandis que ceux qui assurent le support administratif ont un statut d'agents contractuels. Le logement en caserne n'existe pas.



Le recrutement des candidats aux concours de la gendarmerie se déroule tout au long de l'année, par étapes, selon la procédure suivante :

- établir et instruire le personnel responsable du processus du recrutement ;
- rédiger et distribuer les avis de recrutement dans la presse locale, sur l'Internet, dans les institutions d'enseignement et les endroits publics ;
- identifier et attirer un grand numéro de personnes (hommes et femmes), y compris les Roms, qui correspondent aux conditions fixées par la législation en vigueur ;
- présenter l'offre de formation des institutions d'enseignement et le nombre des places disponibles dans les unités de gendarmerie, dans les points d'accès et d'information des institutions publiques locales et des institutions d'enseignement ;
- créer une base solide de recrutement (quantitatif et qualitatif) pour assurer un nombre élevé de candidats et une sélection significative.

Organismes de formation

- École d'application des officiers « Mihai Viteazul » de la gendarmerie roumaine.
- École militaire de sous-officiers gendarmes « Grigore Alexandru Ghica » à Drăgășani.
- École militaire de sous-officiers gendarmes « Petru Rareș » à Fălticeni.
- Centre de perfectionnement de la formation des gendarmes à Gheorgheni.

- Centre de perfectionnement de la formation montagnarde des Gendarmes à Sinaia.
- Centre de perfectionnement de la formation des gendarmes à Ochiuri.

Principaux équipements



- **Armement** : Pistolet de calibre 7,65 x 17 mm Md. 74, pistolet 9 x 18 mm Makarov, pistolet 9 x 19 mm Jericho 941F, pistolet 9 x 19 mm Glock G-17, pistolet automatique 9 x 19 mm LP-7, pistolet automatique 5,56 x 45 mm SG 553, pistolet-mitrailleur calibre 7,62 x 39 mm. Md. 63, pistolet-mitrailleur calibre mm Md. 80, pistolet-mitrailleur calibre 5,45 x 39 mm, PLS calibre 7,62 x 54 mm.
- **Véhicules** : Dacia Logan, Dacia Duster, Mercedes Benz Vito, Volkswagen Transporter, Opel Movano, Mercedes Benz Sprinter, Uro Vesa, Grivbuz G12TM280, Bateau Bombard Commando C4.

Coopération

La Gendarmerie roumaine a développé sa coopération internationale depuis les années 2000-2002. Actuellement, elle coopère de manière bilatérale et multilatérale avec des forces à statut militaire des 27 pays provenant des 4 continents, Europe, Asie, Amérique et Afrique et avec 5 organisations internationales (ONU, OTAN, UE, OSCE et OIF).

À partir du 2002, la Gendarmerie roumaine est devenue membre de la FIEP dont elle a assuré la présidence en 2016.

Depuis 2008, elle est membre de la Force de Gendarmerie Européenne. Elle en a assuré la présidence au cours de l'année 2015.

En 2011, la Brigade Spéciale d'intervention « *Vlad Jepeş* » est devenue membre du réseau ATLAS. Depuis 2014, la Gendarmerie roumaine est membre fondateur du NATO SP CoE.

Au fil des années, la montée en puissance régulière de la Gendarmerie roumaine a permis une appropriation totale de ses projets qu'elle conduit depuis quelques années de façon entièrement autonome et lui a donné un fort rayonnement tant national qu'international.

La coopération franco-roumaine a aujourd'hui pour objectifs d'une part de favoriser l'interopérabilité des institutions ainsi que d'accompagner les évolutions doctrinales et, d'autre part, de soutenir l'enseignement du français au sein de la Gendarmerie.

Depuis 2002, la Gendarmerie roumaine contribue, aussi, aux opérations extérieures en participant, jusqu'en 2011, aux missions UNMIK et EULEX déployées au KOSOVO, et, à partir de 2011, à la mission ISAF et RESOLUTE SUPPORT en Afghanistan.

À présent la Gendarmerie roumaine participe aux missions suivantes :

- OTAN: RESOLUTE SUPPORT - Afghanistan ;
- ONU: MINUJUSTH - Haiti, MONUSCO - Congo; MINUSCA - République Centrafricaine, UNMISS - Sudan de Sud ;
- UE: EUCAP Somalie , FRONTEX, La Cour Des Comptes Européennes; OSCE : UKRAINE.

En ce qui concerne la coopération franco-roumaine, il faut préciser que la coopération entre les deux gendarmeries a été particulièrement intense à partir des années 2000.

Des projets structurants majeurs ont apporté un soutien à la création et au développement de l'École d'Application des Officiers « Mihai Viteazul » de la Gendarmerie roumaine, des Centres de Perfectionnement de la Formation du Personnel de Gendarmerie d'Ochiuri (MO/IP) et du Centre de Perfectionnement de la Formation des Gendarmes en Montagne Sinaia.

Cette coopération mutuelle s'est aussi concrétisée par la conception de Cours Supérieur Internationale qui a rassemblé jusqu'aujourd'hui des officiers de gendarmerie et de police provenant des 26 pays des 3 continents, 40 lecteurs et 218 stagiaires des pays suivantes : Albanie, Algérie, Arménie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chine, Croatie, France, Géorgie, Italie, Macédoine, Madagascar, Mali, Maroc, Monténégro, Pologne, Moldavie, Tchèque, Roumanie, Jordanie, Palestine, Serbie, Slovaquie, Tunisie, Turquie et Ukraine. En avril 2015, le Cours Supérieur International a été validé comme étant conforme aux normes de formation préalable au déploiement dans le cadre de missions de maintien de la paix de l'ONU et a reçu le certificat de reconnaissance officielle de l'ONU pour cette formation. En même temps il faut souligner le soutien constant donné par l'Organisation Internationale de la Francophonie, qui a financé depuis 2011 la participation d'un certain nombre des officiers provenant des pays du continent africain.

